

PROJET



ILS NOUS SOUTIENNENT :



SYNTHÈSE

En proposant une démarche innovante, coopérative et solidaire, le RIM cherche à développer un écosystème favorable aux musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine. Nous nous inscrivons ainsi dans une logique de soutien aux acteurs indépendants, pluriels tant par leur forme juridique que par les activités qu'ils mènent.

Par les initiatives d'intérêt général qu'ils défendent, ces acteurs constituent en effet l'essentiel de nos parties prenantes et garantissent la diversité, la créativité et la pertinence des projets artistiques et culturels sur les territoires.

Dans cette même logique éthique, le RIM considère que l'on ne peut faire culture ensemble en niant la diversité des cultures qui nourrissent notre humanité commune. Nous affirmons ainsi que les droits culturels des personnes sont le socle sur lequel nous souhaitons bâtir notre action.

Cette lecture universelle et inclusive de la culture, tout autant que le soutien volontaire de la Région et de l'État, permettent au RIM de promouvoir et de défendre la diversité culturelle à travers la diversité artistique représentée par nos 160 adhérents.

Pour atteindre cet objectif, nous pensons notre projet associatif et notre ambition dans un processus permanent de responsabilité sociétale. Cet ancrage trouve sa source dans l'affirmation de la prise en compte, conjointe et complémentaire, du développement durable et des droits culturels.

Ce sont ces références qui permettent le développement d'actions professionnelles pensées et structurées, éthiquement responsables. Elles rappellent que les musiques actuelles sont autant un plaisir dionysiaque qu'un des plus puissants vecteurs pour mettre au travail les droits culturels et agir pour la dignité, la liberté, la capacité et la responsabilité des personnes...pour faire humanité ensemble.

Avec une augmentation de 60 % du nombre de ses adhérents par rapport à ceux que regroupaient les anciens réseaux à la fin de l'année 2016 (FEPPIA, PRMA et RAMA), le Réseau des Indépendants de la Musique a suscité un mouvement inédit de convergence des structures professionnelles de musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine.

Plus encore, la mobilisation de notre gouvernance et de notre équipe ont permis au RIM de déployer

un projet particulièrement ambitieux, croisant l'exigence de proximité, la finesse d'expertises multiples et une réelle capacité d'innovation.

Si depuis trois ans le RIM a ainsi fait la preuve de sa pertinence et de son dynamisme, nous devons être attentifs à rester toujours capables de répondre au mieux aux attentes des acteurs et des territoires. Ceci d'autant plus qu'à la période, toujours sensible, de la naissance d'un réseau, s'ajoute un contexte particulier de mutation territoriale, professionnelle et stratégique pour le secteur d'activités.

C'est la raison pour laquelle, en créant le RIM en janvier 2017, les adhérents ont souhaité inscrire dans les statuts une obligation d'évaluation à l'issue de nos trois premières années d'existence.

Cette évaluation est en cours. Elle s'appuie autant sur le comité de suivi de la convention pluriannuelle d'objectifs que nous avons signée en 2019 avec le Conseil Régional, que sur un ensemble de démarches internes mobilisant l'équipe et les adhérents (séminaires de travail, tournée d'évaluation, enquête en ligne, dialogue avec les élus référents, ...). Ces différents éléments seront débattus lors de l'Assemblée générale de mai 2020, avec en perspective des modifications statutaires et une refonte du projet.

En parallèle de l'obligation que nous nous sommes donnée, cette évaluation est d'autant plus cruciale que l'équipe du RIM, mobilisée au-delà du raisonnable depuis 3 ans, exprime une surcharge de travail importante et la nécessité de clarifier un projet associatif parfois touffu, hérité de l'addition des projets des anciens réseaux.

Les enjeux du RIM sont nombreux. L'approche systémique qui est la nôtre nous oblige à répondre à des besoins mouvants et très diversifiés. Besoins auxquels nous devrons répondre durablement de la manière la plus efficiente possible. Par ailleurs, les premiers retours de l'évaluation confirment la nécessité d'un réseau capable de créer et de renouveler les liens, entre les acteurs mais aussi avec le reste de l'écosystème musical en Nouvelle-Aquitaine.

Ce projet 2020 s'inscrit donc dans une double temporalité : il respecte, au moment où nous écrivons, la trame du projet quadriennal qui sert de support à la convention pluriannuelle d'objectif, mais il devra également s'adapter aux mutations à venir et à la refonte de notre projet associatif.

Il sera donc soumis à de probables améliorations, qui viseront à concentrer nos efforts aux endroits les plus importants pour nos adhérents et nos partenaires :

- poursuivre le développement du réseau et de la vie associative par une dynamique fédérative et inclusive,
- renforcer l'approche territoriale du RIM en y intégrant une dimension artistique repensée,
- améliorer l'offre d'accompagnement de nos adhérents autour des principaux enjeux clés de leur développement
- renforcer la convergence au sein de l'écosystème musical par une approche renouvelée de la structuration professionnelle,
- franchir une nouvelle étape de la co-construction des politiques publiques et des relations à nos parties prenantes.

La réforme statutaire, quant à elle, devra répondre à plusieurs objectifs identifiés au cours des trois premières années du RIM, en nous interrogeant notamment sur :

- la création d'une instance statutaire capable d'examiner les recours et les questions d'éthique relatives au fonctionnement du RIM ou aux enjeux des droits culturels,

- l'intégration de la gouvernance opérationnelle du RIM (Cercles de travail) dans le fonctionnement statutaire, afin notamment de renforcer et de faciliter l'implication des adhérents,

- la mise en œuvre des modalités nécessaires à la lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment l'égalité femme-homme,

- la clarification des modalités et du processus d'adhésion afin de garantir autant l'ouverture du réseau à l'écosystème musical régional que le respect de l'éthique autour de laquelle les adhérents du RIM se rejoignent.

C'est donc un nouveau chapitre du RIM que nous devons écrire. Un RIM responsable, efficient et innovant, configuré pour relever les défis internes et externes des années à venir.

CHRONOLOGIE DU PROJET RIM

JANVIER 2015
SEPTEMBRE 2016

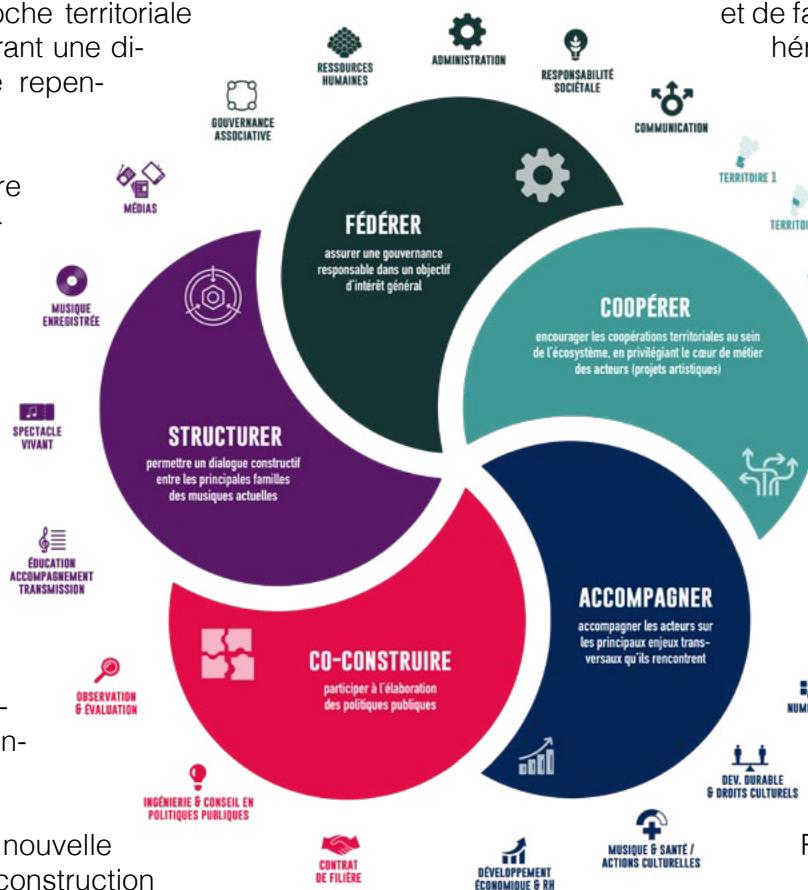
PRÉFIGURATION

SEPTEMBRE 2016
DÉCEMBRE 2019

TRANSITION

À PARTIR DE
DÉCEMBRE 2019

DÉPLOIEMENT



ENGAGEMENTS PRIORITAIRES 2019-2022

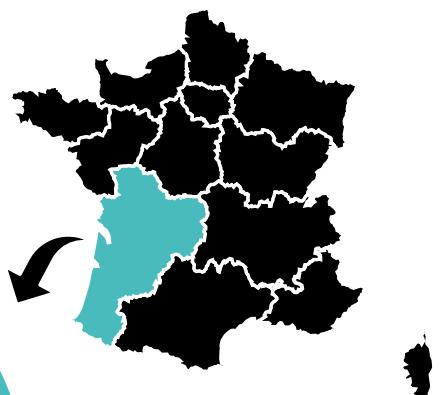
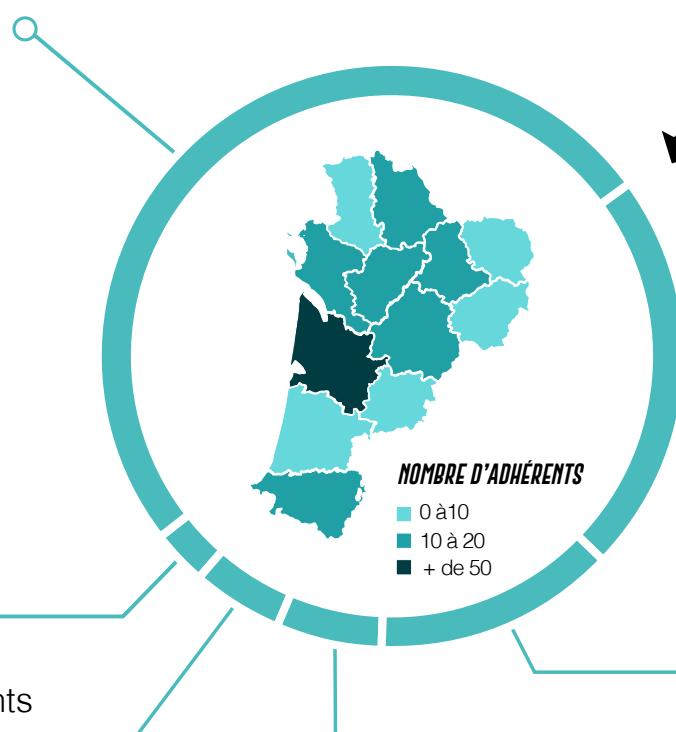
- contribuer au développement de l'interconnaissance et de la compréhension de l'écosystème par ses acteurs,
- contribuer à renforcer l'implication des adhérents et de leurs équipes (salariés et bénévoles) dans les actions et dans la vie associative du RIM,
- poursuivre le travail de clarification des missions du réseau et de leur articulation avec celles de nos adhérents et partenaires,
- conduire une analyse du fonctionnement statutaire et de la gouvernance du RIM depuis 2017 et y apporter les évolutions nécessaires, notamment au regard des enjeux de la responsabilité sociétale et des Droits culturels,
- poursuivre l'expérimentation puis évaluer la méthode de gouvernance opérationnelle du projet basée sur des Cercles de travail (déclinaison de l'holocratie),
- travailler à la mise en cohérence progressive des outils et dispositifs à destination des acteurs,
- stabiliser le modèle économique et partenarial du RIM, en vue notamment de la sécurisation des temps de travail et de la capacité de mobilité de l'équipe,
- garantir aux acteurs et aux territoires, par la posture professionnelle du RIM comme par la nature de ses dispositifs, le respect de leurs spécificités (territoriales ou professionnelles),
- renforcer le travail de légitimation de l'écosystème des musiques actuelles et de ses acteurs.

160 ADHÉRENTS

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

SPECTACLE VIVANT

salles de concert
lieux de résidence
festivals
cafés-cultures
producteurs
bookers
tourneurs



MUSIQUE ENREGISTRÉE

labels
studios
éditeurs

MÉDIAS

radios associatives
médias indépendants

SALARIÉS DU RIM

PARTENAIRES ASSOCIÉS

groupements d'employeurs
services aux professionnels
pôles de compétences
autres réseaux

ACCOMPAGNEMENT, TRANSMISSION

formations professionnelles
développeurs d'artistes
centres info-ressource
médiaires culturels
studios de répétition
écoles de musique

RETROUVEZ LA CARTOGRAPHIE
ET LA LISTE DES ADHÉRENTS DU RIM SUR :
LE-RIM.ORG

SOMMAIRE

10

**RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE**

20

**DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL**

32

**CO-CONSTRUCTION
DES POLITIQUES
PUBLIQUES**

14

**DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

28

**DÉVELOPPEMENT
ARTISTIQUE**

36

**VIE
ASSOCIATIVE**

PERMETTRE LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ÉQUIPES ET LA COMPRÉHENSION DE L'ÉCOSYSTÈME



ACCOMPAGNER L'ÉQUIPE ET LES ADHÉRENTS SUR LA QUESTION DES DROITS CULTURELS



SENSIBILISER AUX PRATIQUES RESPONSABLES ET AIDER À LEUR MISE EN PLACE

Référente thématique
Malika Vignon

Adhérents référents
Laurent Moulédous
Thomas Desmaison

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Placer la Responsabilité Sociétale au cœur du projet associatif participe à l'amélioration continue des actions menées par notre équipe et à l'évolution des démarches des acteurs. Par l'analyse de nos impacts au regard des enjeux sociétaux ainsi que de nos relations avec nos parties prenantes, cette démarche vise à assurer la durabilité de notre secteur d'activité en portant une attention particulière à l'environnement dans lequel il se situe.

D'un point de vue organisationnel, les deux années d'expérimentation du cercle « Responsabilité sociétale » ont montré la nécessité de mieux infuser la RSO dans les autres cercles. L'année 2020 sera destinée à étudier la façon de s'organiser autrement pour répondre à cet enjeu. Cette nouvelle organisation devra garantir l'existence d'espaces d'échanges entre salariés et gouvernance sur ce sujet et la mise en place d'un espace de dialogue (ouvert à l'ensemble des parties prenantes du RIM) concernant des questions d'ordre éthique.

- **Fournir des préconisations pour la refonte de ce cercle** : s'appuyer sur les écueils et les réussites observés pendant ces 2 ans, rester vigilants à conserver des espaces de dialogues sur les sujets liés à la RSO,
- **préfigurer une instance statutaire de dialogue concernant les questions éthiques** : poursuite des réflexions entamées au sujet du comité d'éthique,
- **mobiliser notre gouvernance sur les sujets liés à la RSO** : concerner et engager des élus pour chaque thématique du cercle.

- **OBSERVATION**

12

- **ÉVALUATION & ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DU RIM**

OBSERVATION

Référent thématique

Ugo Cazalets

Adhérent référent

Matthieu Perrein

L'observation et l'évaluation doivent permettre au réseau d'assurer la transparence et la redevabilité de son projet associatif, tout en accompagnant les adhérents et les partenaires sur ces thématiques. En construisant une méthode et des indicateurs spécifiques aux musiques actuelles, le RIM doit également pouvoir rendre compte des actions individuelles et des enjeux plus globaux du secteur.

- **améliorer la stratégie du RIM en matière d'observation** afin de marquer une première année repère (arbitrage de la gouvernance du RIM sur les priorités, identification des indicateurs clés, partenariats avec d'autres structures concernées, formation, outils, ...),
- **déployer l'outil GIMIC**, développé par la iCoop, principalement pour tenter de simplifier l'approche d'évaluation des SMACs ainsi que pour publier les futures enquêtes de conjoncture,
- **accompagner l'équipe salariée** sur la question de l'observation et assurer une cohérence globale des initiatives en la matière.

ÉVALUATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DU RIM

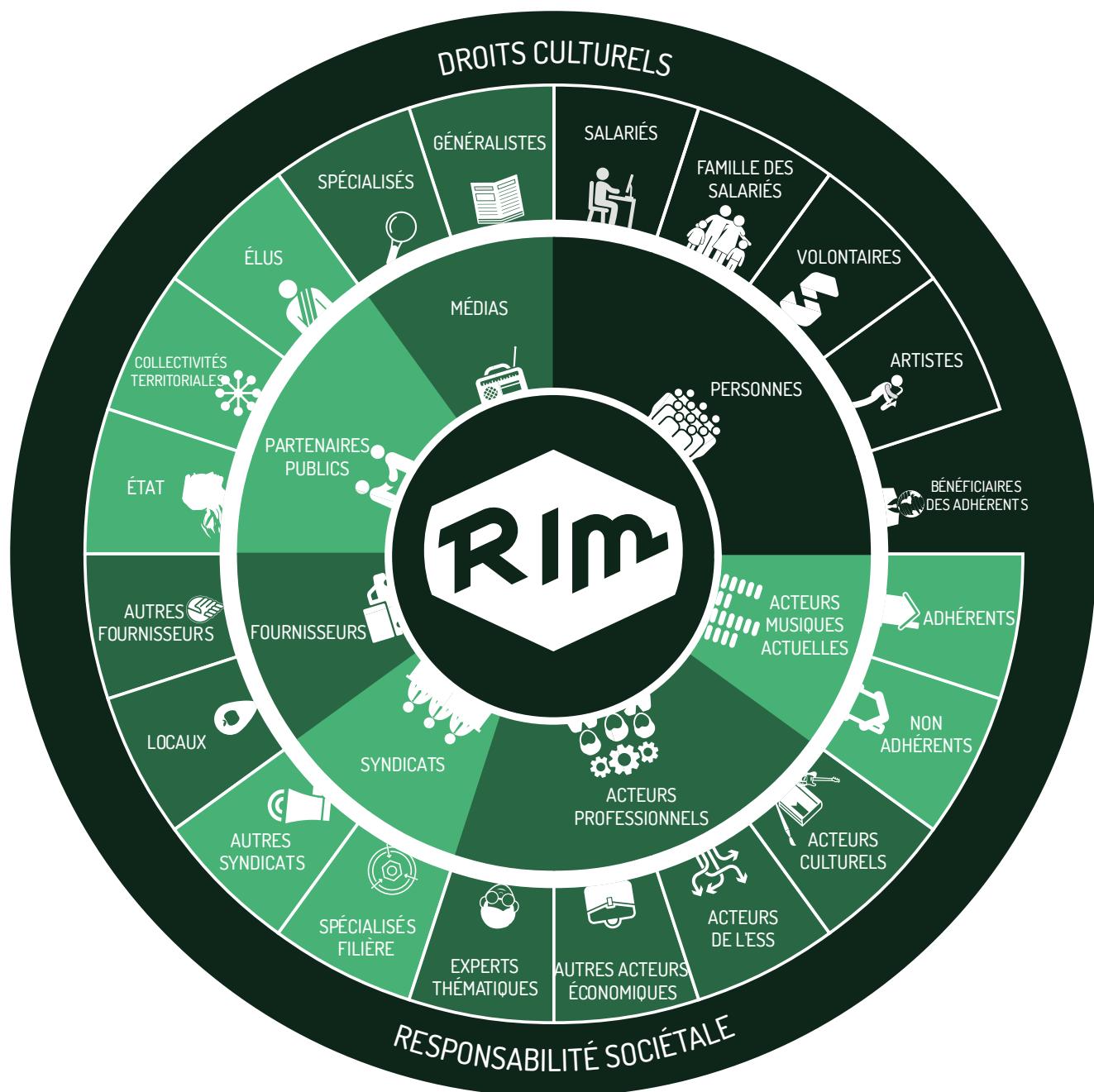
Référente thématique

Malika Vignon

Le contenu de la thématique « Coopération et transversalité » a évolué pour devenir « Évaluation et analyse des parties prenantes ». Cette modification répond à nos besoins (équipe et gouvernance) de mieux visualiser et comprendre notre écosystème. La cartographie et l'analyse des parties prenantes font partie intégrante de la démarche de responsabilité sociétale. Elle permettent de comprendre les méthodes mises en œuvre pour dialoguer avec nos parties prenantes et la manière d'appréhender leurs attentes et besoins. Appuyé par l'évaluation continue, ce travail doit permettre de faire évoluer notre projet de façon cohérente avec son environnement. Pour rappel, une partie prenante désigne tout acteur (individu, organisation, groupe) concerné par un projet, une décision ou action, c'est-à-dire dont les intérêts sont affectés d'une façon ou d'une autre par sa mise en place.

- **créer et expérimenter des outils d'analyse des parties prenantes adaptés à nos besoins** : cet outil correspond également à une demande des adhérents et devra être essaimé dans un second temps,
- **définir une démarche d'amélioration et d'évaluation** : dialogue avec les parties prenantes, évaluation de notre projet au regard de la responsabilité sociétale,
- **poursuivre la mobilisation des partenaires** au sein d'un comité de suivi pour l'évaluation annuelle de notre projet.

REPRÉSENTATION DES PARTIES-PRENTANTES DU RIM





CONSTRUIRE UN LIEN DURABLE
DE PROXIMITÉ AVEC LES
ACTEURS ET LES TERRITOIRES



FAVORISER LA MISE EN
RÉSEAU DES ACTEURS ET LE
DÉVELOPPEMENT DE PROJETS
COOPÉRATIFS



PERMETTRE L'INTERCONNAISSANCE
ET CRÉER DES PASSERELLES AVEC
LES AUTRES FILIÈRES

CERCLE



Référent thématique
Rémi Chastenet

Adhérents référents
Guy Garcia
Pauline Gobbini

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La gouvernance du RIM, comme ses ressources humaines, s'appuient sur un dialogue permanent entre des fonctions spécialisées et des fonctions territoriales, par exemple sur le développement économique, la ressource ou le Service Civique. Ces dernières sont équitablement réparties sur le territoire régional via cinq territoires de proximité. Chacun de ces territoires est ainsi doté d'un délégué territorial et d'adhérents référents (élus et parrainé). Ils traduisent par leurs actions les objectifs de développement territorial du RIM :

- **renforcer et fluidifier la capacité d'accompagnement d'acteurs de toute taille**, localisation et typologie d'activité, avec une attention soutenue envers les nouveaux adhérents et les collectivités locales,
- **finaliser la structuration du cercle en tant qu'espace de capitalisation et d'échanges** d'expérience au sein de l'équipe (éléments de conjoncture, mutualisations possibles, partenariats à initier, transfert de savoir-faire, ...),
- **concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'intégration de la dimension artistique du RIM** comme nouvelle thématique du Cercle, notamment par un développement coordonné entre le salarié référent et les délégués territoriaux.

RESSOURCES

• 17

TERRITOIRE 1

TERRITOIRE 2

• 18

TERRITOIRE 3

TERRITOIRE 4

• 19

TERRITOIRE 5

BENJAMIN SUHARD

T5

NICOLAS ANTOINE

T4

MADELINE REY

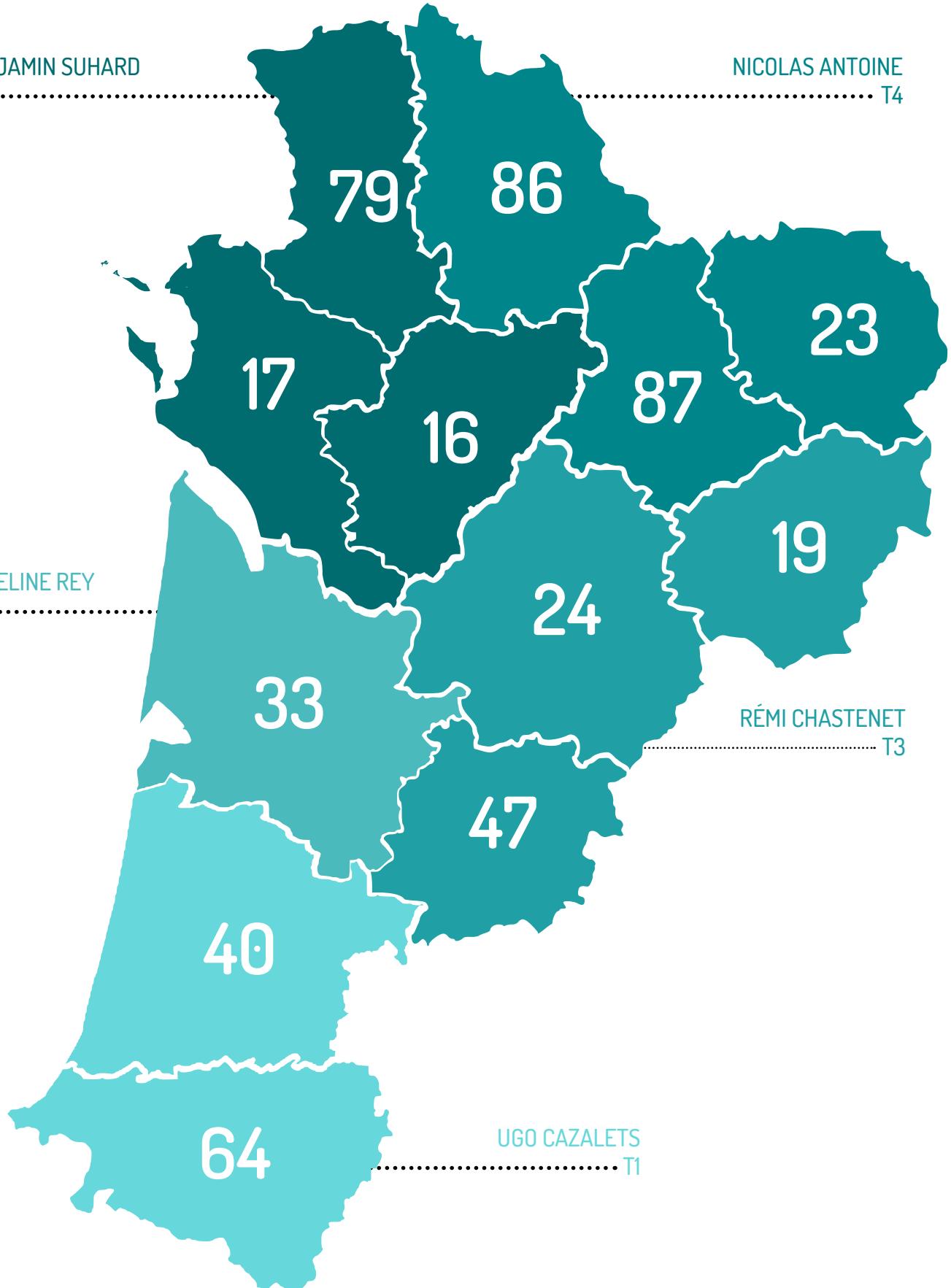
T2

RÉMI CHASTENET

T3

UGO CAZALET

T1



Après trois exercices qui ont notamment permis d'impulser un rythme annuel à l'événement FORMA et lui donner une portée régionale, il paraît nécessaire de mettre à profit l'année 2020 pour adapter la stratégie du réseau sur l'accompagnement de projets et la ressource au regard des enjeux, mais aussi des moyens disponibles. Sans remettre en question l'ambition initiale, l'objectif est de travailler à la complémentarité avec les adhérents et l'utilisation des outils existant :

- **réaliser une nouvelle édition de FORMA** (une édition est envisagée en Dordogne pour 2020),
- **mettre en place un groupe de travail ouvert** pour établir une stratégie concertée de coopération, de mutualisation et de communication autour de la thématique, notamment vers les partenaires publics et opérationnels,
- **développer la ressource auprès des salariés et adhérents du RIM** pour l'organisation des Rendez-vous du RIM.

TERRITOIRE 1

Au terme des 3 années d'expérimentation et dans une perspective de redéfinition du projet global du RIM, l'année 2020 doit permettre d'ajuster le rôle et la stratégie d'animation territoriale au regard des enjeux mais aussi des moyens disponibles. Sans remettre en question l'ambition initiale, l'objectif est de prioriser les actions pour cette année, notamment en tenant compte du temps de travail disponible du délégué territorial. Ainsi, tout en s'appuyant sur les éléments transversaux du projet du RIM et en particulier le développement durable, économique et professionnel, nous souhaitons impulser la stratégie territoriale au travers de ces actions :

- **impulser ou entretenir les relations avec les collectivités locales du territoire**, en particulier les deux départements et les communautés de communes et d'agglomérations,
- **organiser une ou plusieurs « journée(s) ressource »**, en lien avec les salariés référents (ressource et concertation) sur des sujets précis répondant aux besoins des adhérents (présentation de dispositifs, sensibilisation sur une thématique, ...),
- **favoriser la montée en compétences des adhérents**, au travers d'une veille, d'une relation et d'une connaissance de leur environnement individualisées.

TERRITOIRE 2

Référente thématique

Madeline Rey

Adhérents référents

Rudy Lannou / Matthieu Perrein / Pauline Gobbini

Au travers de nombreuses rencontres professionnelles et rendez-vous partenaires, le RIM a su se déployer et continue son rayonnement sur l'ensemble du département de la Gironde, qui a la singularité de réunir plus de 30% de ses adhérents. Fondé à la fois sur des enjeux de proximité et de représentation de la filière, le RIM prévoit de prolonger sa mise en œuvre opérationnelle sur la Gironde en trois objectifs 2020, qui sont :

- **continuer de concevoir et structurer des relations partenariales** à divers échelons (conseil départemental de la gironde, collectifs et réseaux locaux),
- **renforcer l'interconnaissance entre les adhérents** par l'organisation de rencontres,
- **initier la réflexion et l'expérimentation de démarches en faveur de l'intégration des nouveaux adhérents** au sein du réseau, en lien avec la vie associative.

TERRITOIRE 3

Référent thématique

Rémi Chastenet

Adhérents référents

Guy Garcia / Thomas Desmaison / Christophe Carmeille

La déclinaison opérationnelle des grands enjeux spécifiques du territoire, tout autant que leur appropriation par les parties prenantes, sont des chantiers au long court. Cette double mission suppose de pouvoir les mobiliser progressivement en posant les principes d'interconnaissance et de transversalité comme incontournables. Sur le Territoire 3, les objectifs prioritaires en 2020 sont :

- **affiner la connaissance des territoires et la mobilisation des acteurs** (analyse des besoins, veille, expérimentation, coopérations, développement de la dimension artistique du projet, ...), qui ne sera possible que par une par une stratégie de montée en puissance financière sur le poste de délégué territorial, toujours à temps partiel,
- **accompagner et développer la gestion de proximité des volontaires** en Service Civique (développement de nouvelles missions, amélioration du tutorat, partenariat entre des porteurs d'agrément, stratégie de déploiement, ...),
- **envisager l'accueil de temps professionnels régionaux** (édition 2020 de FORMA, journée de rencontre à destination des musiciens et porteurs de projet, Concertation territoriale du Contrat de Filière, ...).

TERRITOIRE 4

Référent thématique

Nicolas Antoine

Adhérents référents

Bertrand Mougeot, Pascal Gaméra, Judicaël Dacosta

Trois ans après la création de notre réseau, les anciennes limites et spécificités régionales s'estompent peu à peu dans les esprits. Favorisée par de multiples temps de rencontres du réseau, l'interconnaissance s'est accrue entre les acteurs et nombre d'adhérents du T4 ont témoigné en 2019 que notre action territoriale fut et sera toujours importante pour les sortir de leur isolement géographique et/ou d'activité. Dans ce contexte, notre présence au quotidien via l'action du délégué territorial, en lien avec les élus territoriaux, vise en 2020 à :

- **renforcer la part de la rencontre collective en tant que modalité d'animation territoriale** (temps de sensibilisation à une thématique, présentation d'un dispositif, mais aussi plus simplement déjeuner ou apé-ro convivial « sans ordre du jour » en lien par exemple avec un événement d'une structure du territoire),
- **suivre et accompagner les deux démarches locales de labellisation SMAC** (études en cours portées par le Solima Creuse et la Ville de Limoges), mais aussi les démarches de coopération ou d'échanges moins structurées ou plus locales, notamment autour des enjeux liés à la pratique amateur et son accompagnement en Vienne,
- **impulser une nouvelle dynamique concernant la coordination du Service Civique et le réseau de distribution alternatif.**

TERRITOIRE 5

Référent thématique

Benjamin Suhard

Adhérents référents

Laurence Guinot / Gaëtan Brochard / Josette Renaud

Durant les deux premières années du délégué territorial, l'accent a été principalement mis sur le rattachement des acteurs aux travaux du réseau à l'échelle régionale ainsi qu'à reconnecter les adhérents et acteurs du territoire avec leurs partenaires institutionnels suite à la fusion des régions. Alors que ces enjeux semblent globalement acquis, le besoin de contact de proximité entre les adhérents à l'échelle du territoire redevient un objectif prioritaire pour le RIM. Tout en s'appuyant sur les grands axes du projet, nous identifions ces objectifs prioritaires :

- **relance de temps collectifs et d'outils de communication simples, propres au territoire**, afin de faciliter les échanges entre les adhérents (notamment l'intégration des nouveaux adhérents), voire quelques acteurs non adhérents, isolés ou en développement, qui manifestent déjà un intérêt fort pour le réseau,
- **suivre et accompagner les différents processus de réflexion stratégique** entamés par de nombreux festivals sur le territoire, notamment en Charente-Maritime,
- **accentuer le déploiement des missions de Service Civique et continuer de sensibiliser et accompagner les adhérents** à cette thématique sur le territoire, en lien avec la fonction spécialisée.

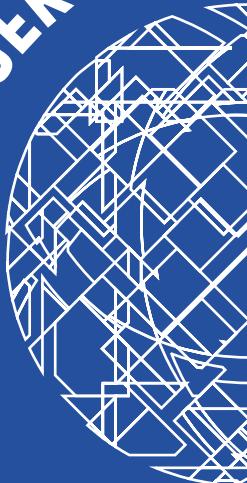


PERMETTRE LA MONTÉE EN
COMPÉTENCES DES ÉQUIPES
ET LA COMPRÉHENSION DE
L'ÉCOSSYSTÈME



DONNER LES CLÉS POUR RÉPONDRE
AUX ENJEUX DE LA FILIÈRE :
NUMÉRIQUE, DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, DROITS CULTURELS,
GESTION SONORE...

CERCLE



SENSIBILISER AUX PRATIQUES
RESPONSABLES ET AIDER
À LEUR MISE EN PLACE

Référente thématique
Eléonore Dubois

Adhérents référents
Jeremy Galliot
Laurence Guinot

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'accompagnement au développement professionnel étant au cœur du projet associatif du RIM, il vient en support des territoires sur les problématiques des acteurs de musiques actuelles. Au service d'une filière aussi mouvante que diversifiée, les socles communs et structurels (ex : numérique, développement économique et financier, pratiques et partenariats responsables, droits culturels) côtoient les espaces d'échange dédiés aux activités, fonctions ou métiers de chacun, dans une optique de convergence et de solidarité :

- **faire du cercle un espace de dialogue et d'arbitrage**, un lieu où échanger sur la situation des adhérents, affiner le diagnostic, trouver posture et périmètre d'accompagnement,
- **clarifier le rôle des élu·e·s et salarié·e·s référent·e·s du cercle**, veiller à la pertinence des indicateurs

- **MUSIQUE ENREGISTRÉE** • 22
- **MÉDIAS**
- **ACTION CULTURELLE** • 23
- **GESTION SONORE ET PRÉVENTION**
- **FESTIVALS** • 24
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & FINANCIER**
- **PRATIQUES & PARTENARIATS RESPONSABLES** • 25
- **SERVICE CIVIQUE**
- **NUMÉRIQUE** • 26

MUSIQUE ENREGISTRÉE

Référente thématique

Éléonore Dubois

Adhérents référents

Sean Bouchard / Matthieu Perrein

Dans un contexte où pluralité et création sont mis à mal, les labels indépendants valorisent l'expression d'artistes émergents et demeurent une alternative durable à la concentration excessive de l'industrie du divertissement. Reconnus comme les garants de la richesse musicale, les producteurs indépendants ont adopté une voie exigeante en accompagnant, en France et à l'export, des artistes et des esthétiques singulières. Au-delà de ces réalités souvent méconnues, leur modèle économique demeure fragile : le téléchargement comme le streamings sont loin d'être suffisants, et rappellent que la survie d'un label dépend encore largement des ventes de CDs et vinyles.

- **signer la convention de partenariat avec la FÉLIN**, relative à l'articulation des actions sur le disque, ritualiser les temps de travail,
- **coordonner les groupes de travail labels / musique enregistrée** (« espace disque libre ») sur les rencontres professionnelles annuelles entourant les Assemblées Générales du réseau « La Route du Rim », notamment dans le but de croiser les enjeux des labels fédérés et arrivants, ainsi que les réunions traitant de l'activité phonographique dans le cadre de l'expérimentation et de la co-construction des politiques publiques,
- **veiller à l'articulation des actions de valorisation des productions régionales** : développer la visibilité des partenaires du disque (libraires, disquaires, radios, salles, festivals) et projets de coopération entre labels et autres adhérents, notamment via Musiquena.org, le portail médias, les compilations thématiques et/ou saisonnières, etc.

ACTION CULTURELLE

Référent thématique

Ugo Cazalets

Adhérents référents

Eric Roux / David Fourrier

Au cours des dix dernières années notamment, les acteurs de musiques actuelles ont multiplié une typologie d'actions spécifiques, qualifiées sous le terme générique « d'actions culturelles » (milieu hospitalier, scolaire, carcéral, situations de handicap, ...). Ces actions impliquent différentes catégories de personnes dans des dispositifs de participation, d'émancipation, de sensibilisation ou de pédagogie. Cette multiplication s'explique par la convergence de plusieurs éléments : les projets artistiques de nombreuses structures historiquement fondés sur l'éducation populaire, la formulation d'un cadre international définissant les Droits culturels et le fort développement des politiques publiques nationales et territoriales en la matière. Pour accompagner ces démarches en 2020, nous prévoyons de :

- **faire le bilan de l'expérimentation en matière d'action culturelle** conduite au travers d'un appel à projets du **Contrat de filière en 2018** et accompagner la suite de la démarche (V2 de l'expérimentation et/ou mise en place d'un nouveau règlement d'intervention),
- **favoriser le partage d'expérience entre adhérents**, notamment grâce à l'organisation d'ateliers durant les temps forts du RIM,
- **repenser la place de la thématique** dans le cadre de la refonte du projet associatif du RIM.

Le travail mené depuis notre création a permis une meilleure reconnaissance du rôle des médias musicaux indépendants en tant que maillon incontournable de l'écosystème des musiques actuelles. Les nombreuses expériences de coopérations (projets BIM, Top 40...) et initiatives de valorisation (plateaux radios lors des AGs, chroniques...) doivent être capitalisées et leur essaimage favorisé. Néanmoins, au-delà d'un appui à des projets ponctuels, la poursuite d'une thématique médias au sein de notre réseau vise à soutenir une dynamique de développement durable des médias alternatifs en région. En 2020, notre accompagnement se traduira par les actions suivantes :

- **accompagner la potentielle intégration d'une mesure dédiée aux « radios de découverte musicale »** dans le cadre du Fonds Créatif du Contrat de Filière (concertation et appui à la rédaction de la mesure, accompagnement des potentiels candidats, évaluation des résultats),
- **poursuivre l'inclusion de nouveaux médias, ou projets médias d'acteurs** dont l'activité principale est autre, aux échanges et coopérations liés à la thématique, en ayant une attention particulière quant au maillage territorial et à la représentation d'une diversité d'activité (presse musicale, médias web...) au sein des médias impliqués,
- **continuer le travail de croisement de cette thématique avec nos autres champs d'actions** (projet de valorisation de l'utilité sociale du Service Civique, plate-forme médias en lien avec les pages promos des labels adhérents, alimentation en contenus de musiquena, etc.).

GESTION SONORE ET PRÉVENTION

Suite à une réorganisation des missions de chacun, menée en 2019, la prévention des risques auditifs est principalement portée par quatre adhérents du RIM (la Fédération Hiero, La Nef, le Café Music et Virus - les trois premiers étant relais d'Agi-Son-) avec notre appui dans une logique de mise en lien et coordination régionale. Des actions variées de sensibilisation et de prévention sont organisées par ce biais (campagnes de prévention, spectacles pédagogiques, sessions de moulages de bouchons, information sur la réglementation applicable...). En 2020, outre une évaluation collective et un ajustement éventuel de cette nouvelle organisation régionale, notre soutien sur cette thématique se traduira par le fait de :

- **développer la valorisation des actions et initiatives des adhérents** en la matière, en interne (adhérents) et externe (filière, partenaires publics et institutionnels, grand public),
- **accompagner le déploiement d'outils et actions à l'échelle régionale** (spectacles, expositions, outils pédagogiques...) notamment par la poursuite de logiques de capitalisation, de mutualisation, de transfert de savoir-faire, voire de formation,
- **renforcer notre rôle de représentation collective tant à l'échelon régional** (anticiper le suivi de l'écriture du prochain PRSE – Plan Régional Santé Environnement), **qu'au niveau national** (étudier l'opportunité de candidater au CA d'Agi-Son en concertation avec les autres réseaux et relais régionaux).

FESTIVALS

Référente thématique

Madeline Rey

Adhérents référents

Victor Crespi / Fred Lachaize / Thomas Desmaison

Les festivals sont construits sur des mécaniques territoriales et structurelles qui demandent un questionnement constant. Face aux défis qu'ils peuvent rencontrer, nous avons la responsabilité conjointe et essentielle d'accompagner les festivals en collaboration avec les autres réseaux, pôles, fédérations et syndicats. Pour cela nous prévoyons également de renforcer les échanges avec les enjeux de co-construction des politiques publiques et de développement durable. En 2020, il s'agira notamment de :

- **concevoir des journées de sensibilisation** sur la prévention des violences en milieu festif,
- **mettre en œuvre les coopérations interrégionales autour du développement durable et des festivals** (partenaire et accompagnateur du Projet Européen Erasmus +, projet Drastic on Plastic),
- **poursuivre et finaliser le travail autour des politiques publiques liées aux festivals** : déploiement des conventions pluriannuelles d'objectifs du conseil régional. Continuer le travail mené sur les mesures liées au contrat de filière.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & FINANCIER

Référentes thématique

Sarah Bambou / Isabelle Bousquet

Adhérent référents

Gaëtan Brochard

Depuis une vingtaine d'années, la filière musicale évolue dans un contexte marqué par l'incertitude et des mutations économiques rapides (montée en puissance du numérique, exacerbation de la concurrence, phénomène de concentration, recours de plus en plus généralisé à la logique d'appels à projets, recompositions territoriales et institutionnelles...). Le projet de développement économique du RIM, lancé en 2018, vise à accompagner les acteurs de la filière dans leur stratégie économique et financière (dispositif REBONDIR...) et développer un réseau de partenaires autour de cette question (DLA départementaux, Fonds territoriaux France Active...), à favoriser la montée en compétences des acteurs du réseau (formation DEFIS...), à soutenir l'expérimentation collective de démarches et d'outils innovants adaptés aux besoins des acteurs et à mener des négociations collectives auprès de prestataires de services.

En 2020, le RIM prévoit de :

- **expérimenter et évaluer** – au terme de la 1ère année – **un fonds d'aide à la trésorerie**, idéalement solidaire, en partenariat avec France Active Nouvelle-Aquitaine,
- **tester et déployer la méthode d'accompagnement par les pairs** « Expairs » auprès des adhérents du RIM,
- **poursuivre la formation DEFIS** et lancer une enquête sur les besoins de formation auprès des structures adhérentes,
- **faire le bilan de l'enquête sur la complémentaire santé réseau** - et mesurer l'opportunité d'une renégociation à horizon 2021 – et lancer une enquête sur l'opportunité et les thématiques prioritaires de négociations collectives.

PRATIQUES RESPONSABLES & DROITS CULTURELS

Référentes thématique
Malika Vignon / Marine Costecalde
Adhérents référents
François Maton / Ricet Gallet

Les accompagnements aux «pratiques responsables» et aux «droits culturels», jusqu'alors dissociés, convergent au sein de cette nouvelle thématique afin de mettre en avant les liens et l'interdépendance entre ces deux sujets. Il s'agit, par cette thématique, de porter et de garantir une démarche responsable et éthique sur l'ensemble de notre projet associatif :

- **affiner la méthodologie de travail entre les deux salariées en charge de ces questions** : croiser les enjeux, les outils et les méthodes d'accompagnement,
- **expérimenter l'accompagnement des acteurs musiques actuelles sur les sujets de RSO et droits culturels** : encourager l'échange d'expériences et la formation, favoriser la montée en compétence des salariés de la gouvernance et autres parties prenantes, valoriser et faire évoluer notre démarche responsable par l'échange de pratiques avec nos pairs et d'autres secteurs d'activités,
- **rendre lisible et opérationnelle la démarche de responsabilité sociétale** : co-écriture d'un référentiel libre de droit (issu de la norme ISO 26000) et accessible à l'ensemble des adhérents du réseau et plus largement aux acteurs des différents secteurs culturels,
- **coordonner le chantier « égalité / mixité »** : centraliser les démarches liées au chantier qui peuvent également s'inscrire dans d'autres thématiques (ex : relais campagnes de prévention, travail sur les statuts du RIM...), faire fonctionner un espace de réflexion sur ce chantier égalité-mixité.

SERVICE CIVIQUE

Référentes thématique
Marine Costecalde / Alice Drouet
Adhérents référents
Bertrand Mougeot / Daniel Rodriguez

La coordination régionale du Service Civique que nous mettons en œuvre depuis 2013 vise à proposer un cadre d'accueil et d'accompagnement responsable des volontaires.

Les actions développées (depuis 2018 en Nouvelle-Aquitaine) devront poursuivre les objectifs fixés collectivement : proximité (avec les volontaires et les adhérents), innovation et expérimentation (dans les modes d'accompagnement), cohérence et lisibilité (dans la gestion du projet), prescription pour favoriser le collectif :

- **travailler plus particulièrement sur les territoires ex-Limousin et ex-Poitou-Charentes** afin d'améliorer le déploiement de la coordination régionale : encourager les adhérents à se tourner vers notre agrément en cas d'accueil de volontaires,
- **projeter la pérennité du projet de coordination régionale face à des contraintes issues de directives nationales** : la réduction de l'enveloppe budgétaire nationale en 2019 qui reste instable en 2020 nous oblige à penser à moyen terme les moyens de pérenniser les postes actuels (1,3 ETP) et de conserver la qualité de l'accompagnement,
- **évaluer l'utilité sociale du projet** : la démarche doit nous permettre de valoriser et progresser dans l'accompagnement, et d'argumenter en faveur de la pérennité du projet,
- **améliorer l'accompagnement des tuteurs pour développer leur implication** : favoriser leur montée en compétences, améliorer les outils/supports etc.

L'évolution rapide des usages et des technologies nécessite de modifier les pratiques numériques et de soutenir ces nouveaux besoins en permettant aux adhérents d'accéder à des outils professionnels dédiés aux particularismes de leurs activités. Par ailleurs, ces évolutions s'accompagnent d'une mutation profonde du modèle socio-économique de la culture qui suppose de renforcer les compétences numériques en interne :

- **accompagner les volontés de transition vers le libre** (diagnostic, boîte-à-outils), rester en veille et apui-conseil sur la mise en conformité dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données,
- **rechercher une solution de visioconférence commune aux adhérents**, notamment selon les équipements déjà en place, et déployer le parc matériel sur le territoire,
- **suivre la maintenance des plateformes web à l'usage des adhérents**, étudier leur développement dans de nouvelles versions (pages promo, portail médias).



FAIRE RAYONNER LA
PRODUCTION MUSICALE
RÉGIONALE SUR LE TERRITOIRE
ET AU-DELÀ DES FRONTIÈRES



METTRE EN VALEUR LES
INITIATIVES ARTISTIQUES ET
CULTURELLES DES ADHÉRENTS



REPRÉSENTER LA FILIÈRE
MUSIQUES ACTUELLES ET
SENSIBILISER À SES ENJEUX

CERCLE



Référent thématique
Florent Teulé

DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE

Le Développement Artistique est un sujet majeur pour nos adhérents et se trouve très souvent au cœur des débats et des préoccupations. Il est important de pouvoir répondre à cet intérêt à court terme, en assurant par ailleurs une stratégie perenne. Au regard des bouleversements liés à ce Cercle en 2019 (refonte du projet, départ de la salariée concernée), l'année 2020 doit permettre de revoir son fonctionnement et son intégration au sein du projet général du RIM, notamment par :

- repenser l'organisation de ce Cercle, voire envisager sa disparition au profit d'une intégration dans les dynamiques territoriales du RIM,
- renforcer les coopérations Scène, Disque, Médias dans la stratégie générale du RIM,
- étudier l'opportunité de rapprochements avec des partenaires jugés pertinents pour les enjeux de développement artistique, notamment sur le sujet de l'export et de la mobilité transfrontalière et internationale.

30

- **VALORISATION DES ŒUVRES,
DES ARTISTES ET DE L'ENTOURAGE**
- **STRUCTURATION DES ACTEURS
DU DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES**

VALORISATION DES ŒUVRES, DES ARTISTES ET DE L'ENTOURAGE

Référent thématique

Florent Teulé

Adhérente référente

Pauline Gobbini

Les œuvres des artistes (et les artistes eux-mêmes) sont la raison d'être de l'écosystème des musiques actuelles. L'enjeu de leur valorisation s'est ainsi imposé comme un des axes stratégiques prioritaires du RIM. L'action du réseau, intervenant en complémentarité de ses adhérents, réside principalement dans la concrétisation de dispositifs cohérents et unifiés permettant une plus grande accessibilité du public à la production régionale. Pour l'année 2020 nous souhaitons donc :

- recruter un.e nouveau.e salari.e en charge du réseau de distribution en circuit-court sur le territoire régional, et assurer une méthode de travail cohérente avec les autres membres de l'équipe,
- revitaliser le maillage territorial des lieux et commerces culturels de proximité partenaires du RIM, afin de renforcer la visibilité des points de ventes et des mises en place (PLV),
- animer musiquena.org, plateforme de valorisation de l'actualité musicale des adhérents, destinée au grand-public, avec une stratégie complémentaires aux autres campagnes du RIM et la mise en avant des partenariats engagés par le réseau.

STRUCTURATION DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT D'ARTISTES

Référent thématique

Ugo Cazalets

Adhérent référent

Rudy Lannou

Les récents travaux de la Concertation ont confirmé l'importance accordée aux acteurs du développement artistique, tant par l'ensemble des professionnels de l'écosystème que leurs partenaires publics. Par ailleurs, ce chantier continue d'avoir une dimension nationale forte, par une coopération avec nos homologues régionaux et nationaux. L'année 2020 doit donc permettre de poursuivre ces dynamiques tout en garantissant la cohérence et l'articulation au sein du futur projet associatif du RIM. Nous prévoyons notamment de :

- **finaliser et participer à la capitalisation de l'enquête nationale sur les acteurs du développement d'artiste**, en vue notamment d'en tirer des enseignements au niveau régional,
- **poursuivre le travail d'ingénierie des politiques publiques**, et l'accompagnement des acteurs sur ce sujet,
- **impulser des coopérations entre les acteurs de l'écosystème autour du développement artistique**, notamment par une démarche plus inclusive associant notamment les structures de formation et les médias.



INSTITUER UN DIALOGUE
PÉRENNE ENTRE LES AC-
TEURS ET LES PARTENAIRES



CERCLE



DÉVELOPPER ET EXPÉRIMENTER
LES POLITIQUES PUBLIQUES
EN FAVEUR DES MUSIQUES AC-
TUELLES



SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER
LES ACTEURS SUR LES DIFFÉ-
RENTS DISPOSITIFS D'AIDES

Référent thématique
Florent Teulé

Adhérents référents
Laëtitia Perrot
Guy Garcia
Matthieu Perrein

CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La compréhension, l'articulation, le développement et la convergence progressive des politiques publiques sont des chantiers majeurs pour les parties prenantes de l'écosystème des musiques actuelles. Ils supposent de mobiliser plusieurs politiques publiques et plusieurs échelons territoriaux afin d'œuvrer à la mise en cohérence d'un ensemble de dispositifs individuels ou collectifs. Cette action d'ingénierie repose en partie sur le Contrat de Filière, mais mobilise plus largement l'équipe du RIM sur une approche transversale. En 2020, nous prévoyons notamment de :

- mobiliser une nouvelle stratégie auprès des principaux interlocuteurs participant à l'élaboration des politiques publiques (députés, sénateurs, élus régionaux et départementaux, CRESS, CRAJEP, CAF, ...), y compris par le biais des mandats occupés par nos adhérents,
- intensifier les coopérations avec nos homologues en région (CINA, LINA, Astre, Grand Rue, 535, ...) et au niveau national (autres réseaux et fédérations de musiques actuelles),
- améliorer et rendre plus lisibles les dispositifs issus de la co-construction (information, formation, communication, évaluation, accompagnement des acteurs, , ...).

- CONCERTATION TERRITORIALE

• 34

- CONTRAT DE FILIÈRE
« MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS »

- SMAC

• 35

- CAFÉS-CULTURES

CONCERTATION TERRITORIALE

Référent thématique

Rémi Chastenet

Adhérent référent

Eric Roux

Ancré dans l'éthique des droits culturels, la démarche de concertation du RIM se définit depuis 2017 comme un espace de dialogue pérenne et sécurisé entre les parties prenantes des musiques actuelles. Celles-ci doivent avoir comme objectifs communs l'identification, l'analyse et la recherche de solutions communes aux principaux enjeux d'intérêt général du secteur d'activités. En 2020, en particulier par l'organisation des Concertations liées au Contrat de filière, nous souhaitons :

- **expérimenter des méthodes d'animation et d'évaluation de la Concertation** (renforcement de la participation, outils numériques permettant de lutter contre les freins à la mobilité, témoignages vidéos, évaluation de l'impact sur les politiques publiques, contribution à la convergence au sein de l'écosystème, ...),
- **informer et contribuer à la formation des parties prenantes** sur les différentes politiques publiques (compétences des partenaires, processus et méthodes, enjeux et temporalités, ...).

CONTRAT DE FILIÈRE « MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS »

Référent thématique

Florent Teulé

Adhérents référents

Guy Garcia / Laëtitia Perrot / Matthieu Perrein

Le Contrat de filière «Musiques actuelles et variétés», signé pour la première fois en 2017 entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNV et le RIM, est l'aboutissement d'une démarche basée sur une responsabilité partagée dans la co-construction des politiques publiques. Il est l'expression d'une éthique et d'une stratégie commune fondées sur les droits culturels et l'innovation sociale. Le RIM y joue un rôle singulier puisqu'il en assume l'animation. En 2020, à l'occasion d'un nouveau Contrat signé pour la période 2020-2023, les objectifs prioritaires du RIM sont :

- **mettre en œuvre le nouveau Contrat de filière** (participation à la gouvernance rénovée, participation à la rédaction et à la gestion des mesures 2020, articulation avec les aides de droit commun, clarification des prérogatives du RIM, sécurisation durable du modèle économique de la gouvernance, information et accompagnement des porteurs de projet, ...),
- **favoriser la mobilisation d'autres partenaires dans les dispositifs de co-construction** des politiques publiques, notamment les collectivités locales et d'autres éventuels partenaires associés,
- **nouer un partenariat stratégique durable avec la nouvelle gouvernance du Centre National de la Musique**, qui devrait voir le jour en janvier 2020.

De par les missions qui leur sont confiées par l'État et les partenaires publics, les SMAC ont une responsabilité particulière vis-à-vis du reste de l'écosystème musical. En prenant en compte les différents contextes territoriaux et les enjeux auxquels elles sont confrontées, le RIM a pour objectif de déployer une stratégie d'accompagnement, individuelle et collective, associant les parties prenantes concernées. En 2020, il s'agira notamment de :

- **poursuivre l'accompagnement des territoires**, notamment de la Haute-Vienne, des Landes et de la Creuse dans la perspective d'une labellisation,
- **identifier les objectifs et chantiers collectifs des parties prenantes concernées** (évaluation des projets, accompagnement des acteurs, formations, dialogue avec les partenaires publics, ...).

CAFÉS-CULTURES

En encourageant l'émergence de nouveaux lieux de culture sur les territoires, le GIP Cafés Cultures représente une opportunité forte de vitalisation du maillage territorial en matière de diffusion des Musiques Actuelles. L'année 2020 sera consacrée notamment au déploiement du dispositif, en parallèle du travail de sensibilisation déjà entamé :

- **participer à la sensibilisation et à l'accompagnement des collectivités** au dispositif et aux enjeux des cafés-cultures sur l'ensemble du territoire régional, notamment les agglomérations de Tulle et d'Angoulême, et le département de la Charente-Maritime,
- **participer à la concertation entre les différentes parties prenantes** et y contribuer à travers les comités d'animations territoriaux (observation, conseils sur les conventions territoriales, communication, ...),
- **accompagner les adhérents sur l'organisation d'événements spécifiques** de promotion et de mise en œuvre du dispositif.

VIE ASSOCIATIVE

**FACILITER
L'INTERCONNAISSANCE
ENTRE ADHÉRENTS**



**FAVORISER LE DIALOGUE
SOCIAL ENTRE LA GOUVERNANCE
ET L'ÉQUIPE SALARIÉE**



Référente thématique
Isabelle Bousquet

Adhérent référent
Olivier Peters

**VALORISER LE PROJET
DU RIM ET LE RENDRE
COMPRÉHENSIBLE**



CERCLE



Continuer de faire du RIM un réseau, d'expertise et d'innovation au service des territoires et des acteurs de la filière est un enjeu permanent. 2020 sera le début d'un nouveau cycle pour nous. L'accompagnement de la nouvelle gouvernance élue à la mise en œuvre des nouveaux statuts et son articulation opérationnelle seront au cœur de la vie associative. Conjointement à la finalisation du modèle RH, nous continuons à faire du RIM une structure administrative opérationnelle durable inscrit dans un processus permanent de responsabilité sociétale.

En 2020 il s'agira notamment de :

- accompagner la nouvelle gouvernance élue dans la mise en œuvre des nouveaux statuts et leur déclinaison opérationnelle holocratique,
- faciliter l'interconnaissance entre adhérents,
- favoriser le dialogue social au sein de l'équipe et avec la gouvernance élue,
- évaluer et faire évoluer les outils de communication existants,
- consolider le modèle budgétaire et rechercher de nouvelles sources de financements.

- GOUVERNANCE ASSOCIATIVE
- RESSOURCES HUMAINES
- ADMINISTRATION
- COMMUNICATION

• 38

• 39

2.1 • GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Référente thématique

Léa Gilbert

Adhérents référents

Daniel Rodriguez / Hélène NAILLER

Nous portons une attention permanente aux différentes manières d'impliquer les adhérents dans le projet associatif du RIM (le construire ensemble, le faire vivre ensemble, le faire évoluer ensemble). Nous interrogeons donc les processus d'adhésion, de concertation, de prise de décision et d'implication des parties-prenantes au sein du RIM. Il s'agit aussi de mettre en place les moyens nécessaires pour faire vivre le projet commun (rencontres, AG, communication interne..). L'année 2020 est une année charnière pour cette thématique car elle sera marquée par la fin du premier mandat (2017 - 2020) du RIM, il nous faudra donc tout spécifiquement :

- **accompagner la refonte des statuts associatifs du RIM** votée lors de l'AG constitutive du RIM, en proposant aux adhérents différents scénarios issus des concertations initiées à ce sujet (groupe de travail, enquête, tournée). Il s'agira ensuite de rendre opérationnels ces nouveaux statuts en opérant les changements nécessaires en termes de méthodes et d'organisation, et en mettant en cohérence tous les outils de la gouvernance associative (règlement intérieur, espace adhérents, site internet, lettres d'infos ahérents, rencontres...),
- **orchestrer le renouvellement du Conseil d'Administration** en préparant l'ensemble des adhérents à ces élections pour susciter les candidatures, en accompagnant le processus d'élections tout en l'articulant avec la refonte statutaire, puis en veillant à ce que la transmission entre anciens et nouveaux élus puisse s'effectuer sereinement,
- **initier la réflexion et l'expérimentation de démarches en faveur de l'intégration des nouveaux adhérents** au sein du réseau : en lien avec les délégués territoriaux et les élus de territoires.

2.2 • RESSOURCES HUMAINES

Référents thématique

Isabelle Bousquet / Florent Teulé

Adhérents référents

Le Bureau du RIM

L'organigramme du RIM est à l'image de l'organisation de sa gouvernance : une articulation étroite entre spécialisation et proximité. La cohésion d'équipe de ses 17 salariés, l'amélioration du dialogue social et de son lien à la gouvernance, ainsi que la consolidation et le renforcement des compétences feront partie des enjeux majeurs de l'année 2020. Poursuivre une gestion des ressources humaines responsable en améliorant les process, les outils et la sécurisation des postes par de nouvelles sources de financement sont au cœur des missions opérationnelles de cette année 2020. Nous devrons notamment :

- **mettre en œuvre l'accord d'entreprise** et poursuivre les process de dialogue social avec le CSE,
- **recruter le.la salarié.e sur le poste de chargé-e de mission** «Commercialisation et promotion des productions régionales»,
- **recherche de financements complémentaires pour sécuriser les temps partiels**, la politique RH et la capacité de mobilité de l'équipe.

2.3 • ADMINISTRATION

Référentes thématique
Isabelle Bousquet / Anne Lecourt-Le-Both

Après 3 ans d'exercices, nous avons su définir une gestion adaptée et des process administratifs opérationnels à la mise en œuvre de notre projet. L'enjeu de 2020 sera de conserver la cohérence des méthodes de travail utilisées avec les évolutions nécessaires au fonctionnement du RIM, en intégrant les impacts de la refonte statutaire, les réalités des adhérents et les besoins de l'équipe salariée. Ceci en renforçant le dialogue avec nos partenaires afin de continuer à faire du RIM une structure administrative opérationnelle durable, socialement responsable. En 2020, nous souhaitons notamment :

- **évaluer et adapter le fonctionnement du binôme administratif**, suite à l'évolution de la répartition du temps de travail des salariées en charge de l'administration,
- **adapter la comptabilité analytique aux activités du RIM** et aux sources de financements potentiellement développées,
- **poursuivre la veille sur de nouveaux locaux sur les 3 sites de travail.**

2.4 • COMMUNICATION

Référents thématique
Jean-Baptiste Magne / Léa Gilbert
Adhérents référents
Daniel Rodriguez / Rudy Lannou

Nous considérons que le rayonnement du RIM est vecteur de légitimité et de force pour ses adhérents et pour l'ensemble de l'écosystème des musiques actuelles. Nous considérons aussi que les actions déployées par les acteurs sur le terrain donnent corps au projet associatif du RIM. En ce sens, il apparaît essentiel de valoriser à la fois le rôle du RIM en tant que réseau, le travail des adhérents qui le composent, et d'incarner l'ensemble de l'écosystème musiques actuelles.

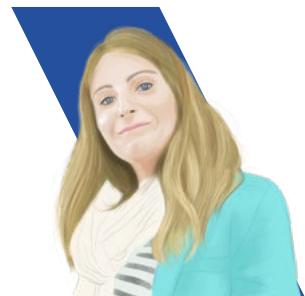
Nous portons également une attention permanente aux process de circulation des informations au sein du réseau, clé du fonctionnement même de l'association.

Après avoir créé, puis affirmé l'identité du RIM pendant les 3 dernières années, il s'agira, pour 2020, de la faire évoluer et de la déployer pour lui donner plus de visibilité. Nous souhaitons donc :

- **assurer l'évolution, la cohérence et la promotion des outils de communication du RIM** : site internet le-rim.org, webzine musiquena.org, site du Contrat de Filière musiquesactuelles-na.org, portail médias, lettres d'infos, news publiques, réseaux sociaux, plaquettes, kakémonos, présence sur les salons et événements professionnels, etc,
- **poursuivre la démarche de production de contenus pour valoriser les acteurs et sensibiliser à leurs réalités** : articles, portraits métiers, interviews, reports, captations vidéos, audio, podcasts, etc,
- **continuer à développer les relations médias** : partenariats autour du portail médias medias.le-rim.org, invitations à nos rencontres, communiqués de presse, envoi des actualités des adhérents, etc,
- **relancer les rencontres métiers chargé.e.s de com°** pour susciter l'interconnaissance et l'échange de bonnes pratiques entre pairs.

ÉQUIPE SALARIÉE

IMPLIQUÉ.E PAR SA FICHE DE POSTE DANS :



ALICE DROUET

Chargée de mission : Parcours de formation Service Civique



ANNE LECOURT LE-BOTH

Adjointe administrative



BENJAMIN SUHARD

Délégué territorial T5



CHRISTOPHE BLANC

Agent d'entretien



ÉLÉONORE DUBOIS

Chargée de mission : Musique enregistrée et Numérique



FLORENT TEULÉ

Directeur



ISABELLE BOUSQUET

Administratrice



JEAN-BAPTISTE MAGNE

Graphiste
Community Manager



LEA GILBERT

Chargée de communication & vie associative



MADELINE REY

Déléguée territoriale T2



MALIKA VIGNON

Chargée de mission : Développement durable et partenariats responsables



MARINE COSTECALDE

Chargée de mission : Citoyenneté et Droits Culturels



NICOLAS ANTOINE

Délégué territorial T4



RÉMI CHASTENET

Délégué territorial T3



SARAH BAMBOU

Chargée de mission : Développement économique



UGO CAZALETS

Délégué territorial T1

ILS NOUS SOUTIENNENT :





RÉSEAU DES INDÉPENDANTS DE LA MUSIQUE

SIÈGE SOCIAL

388 Boulevard Jean-Jacques Bosc CS10933323 Bègles CEDEX
05.56.84.15.26

SITE PÉRIGUEUX

15, chemin des feutres du Toulon
24000 Périgueux
06.08.00.21.20

SITE POITIERS

91, Boulevard du Grand Cerf
86000 Poitiers
05.49.55.78.30

Association agréée d'éducation populaire

SIRET
827 554 882 00023

APE
94 99 Z

